

La Poste compense la fermeture des offices par d'autres offres

SERVICE UNIVERSEL Dans le cadre de la restructuration de son réseau, l'entreprise adapte son offre pour les PME et les versements à domicile. Mais la fermeture de 600 offices supplémentaires inquiète

BERNARD WUTHRICH, BERNE
@BdWuthrich

La Poste se rend compte que l'offre de prestations des agences postales pose des problèmes à une partie de la population et aux PME. C'est l'un des principaux constats qu'elle ramène de la consultation qu'elle a menée auprès des cantons l'automne dernier.

La Poste envisage de fermer 500 à 600 offices supplémentaires d'ici à 2020. Il n'en resterait que 800 à 900, contre 3400 en 2000. En contrepartie, elle souhaite conclure 400 à 500 partenariats avec des commerces; le nombre d'agences postales s'élèverait ainsi à 1200 ou 1300. Si l'on ajoute les points de dépôt et de retrait des colis, La Poste disposerait de 4000 points d'accès dans trois ans. C'est 300 de plus qu'en 2016, se félicite le géant jaune.

Certes, mais cela ne compense pas l'affaiblissement de l'offre globale de prestations pour la clientèle, réplique le conseiller national Mathias Reynard (PS/VS). Il s'inquiète surtout de l'impact de la réduction du nombre d'offices de poste dans les régions périphériques. Il n'est pas le seul à s'en soucier. Plusieurs interventions parlementaires de provenances socialiste et démocrate-chrétienne voient dans la transformation des bureaux de poste une dégradation des prestations et des services de paiement.

Accès en vingt minutes pour 90% des clients

La loi actuelle stipule que 90% de la population doit pouvoir accéder aux services postaux, à pied ou en transports publics, en vingt minutes. Le délai minimal passe à trente minutes si un service à domicile est proposé. Les auteurs des interventions estiment que ces temps de parcours minimaux ne sont plus adaptés. Ils souhaitent que la législation postale soit modifiée.

C'est aussi l'avis de la Commission des transports et des télécommunications (CTT) du Conseil national. Après avoir auditionné la directrice générale, Susanne Ruoff, et le nouveau président du conseil d'administration, Urs Schwaller, la CTT a adopté, à la quasi-unanimité, une motion qui demande plusieurs choses. Premièrement, les critères d'accessibilité doivent être fixés à l'échelle régionale et la règle des vingt minutes doit aussi s'appliquer aux services de paiement. Deuxièmement, les agences postales doivent assurer l'expédition de



Selon la loi, 90% de la population doit pouvoir accéder aux services postaux.

«Ce sont quelques pas dans la bonne direction, mais ils ne suffisent pas»

MATHIAS REYNARD, CONSEILLER NATIONAL (PS/VS)

colis encombrants et d'envois en masse. Troisièmement, elles doivent aussi proposer les services de paiement.

Ces critiques, La Poste les a entendues lors de sa consultation. Elle a présenté jeudi un premier catalogue de mesures qui améliore certaines prestations. Les agences postales acceptent dès septembre les envois en nombre au-dessus de 350 lettres. «Si l'espace à l'intérieur de l'agence ne le permet pas, nous mettons une box à disposition», précise Thomas Baur, responsable de la division Réseau postal et vente.

Dès avril, les PME pourront, comme les grandes entreprises, demander à l'opérateur de venir chercher leurs envois directement chez elles, contre paiement. Et un projet pilote d'automates de versement installés directement chez le client commercial sera lancé en mai.

Journaux avant midi

La Poste répond aussi à l'une des critiques en décrétant que, dès septembre et comme c'est le cas pour le service à domicile, des versements en espèces seront possibles sur le pas-de-porte dans les localités desservies par une agence postale. Le montant maximal sera fixé à

10000 francs. Cela permettra notamment d'apporter les rentes AVS à des clients âgés.

Dès septembre également, La Poste s'engage à distribuer les journaux avant midi partout où les quotidiens en abonnement ne sont pas acheminés avec la tournée matinale. Pas question en revanche de proposer le trafic des paiements dans les agences comme le demande la CTT. La Poste invoque la sécurité et la loi sur le blanchiment d'argent.

«Ce sont quelques pas dans la bonne direction, mais ils ne suffisent pas. Il est nécessaire que La Poste maintienne un bon réseau de prestations, de bonnes conditions de travail et des emplois», commente Mathias Reynard. Pour Syndicom, «La Poste fait diversion avec ces ajustements». Le syndicat considère que les versements à domicile ne sont pas adaptés aux personnes absentes la journée.

Quels bureaux seront fermés ces prochaines années? Thomas Baur annonce une deuxième ronde de discussions avec les cantons ces prochaines semaines, avec des propositions concrètes. Certaines intentions ont été «retravaillées», glisse-t-il sans donner davantage de précisions. Or, c'est là que La Poste est attendue au tournant. L'autorité de surveillance PostCom veille aussi au grain. Si le nombre de cas de fermetures d'offices portés devant elle n'a pas augmenté jusqu'en 2015, la situation semble s'être tendue en 2016. Crémères, Noville et Ollon sont quelques cas récents où PostCom a dû demander à La Poste de revoir ses intentions. ■

MAIS ENCORE

Bras de fer sur les retraites

Le bras de fer sur les retraites se poursuit. La commission préparatoire du Conseil des Etats tient à ce que tous les nouveaux rentiers AVS touchent un bonus de 70 francs et les couples mariés 155% d'une rente simple pour compenser la fonte de la rente du 2e pilier. ATS

Abattre les loups «difficiles»

Il faut pouvoir abattre au plus vite les loups au comportement difficile ou qui causent des dégâts. Tel est l'avis du gouvernement grison qui demande à la Confédération de réviser en ce sens la loi fédérale sur la chasse. ATS

L'accord sur le climat passe son premier test

ENVIRONNEMENT Au terme d'un débat haut en couleur, le Conseil national accepte de ratifier l'accord conclu fin 2015 à Paris. Mais il a failli revoir les objectifs helvétiques à la baisse

MAGALIE GOUAMAZ, BERNE
@magaliegouamaz

Le Conseil national approuve l'Accord de Paris sur le climat. Non sans mal. L'UDC a tenté de torpiller la ratification par la Suisse de cet accord, conclu en décembre 2015 dans la capitale française. Elle n'admet pas que des objectifs puissent être fixés sans connaître les mesures à prendre pour les atteindre et leurs conséquences financières. Seule contre tous, elle a échoué face à un parlement convaincu de la nécessité d'agir.

En revanche, l'UDC et le PLR ont ensuite tenté de revoir les ambitions helvétiques à la baisse. A Paris, le Conseil fédéral a annoncé qu'il envisageait une réduction de 50% des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 par rapport au niveau de 1990. La droite a plaidé pour un objectif de 40%. Par 104 voix contre 87, le parlement a finalement accepté la version qui lui était soumise, évitant à la Suisse un «geste catastrophique pour son image», selon Adèle Thorens (Verts/VD). «La Suisse a été le premier pays à annoncer ses objectifs, elle aurait aussi été le premier pays à les réduire», explique la conseillère nationale, qui a conclu son exposé par un vibrant «Switzerland first».

... et la cuisson des grenouilles

La cuisson des grenouilles est une image utilisée étonnamment par un écologiste. Bastien Girod (Verts/ZH) s'explique: «Quand on jette une grenouille dans de l'eau bouillante, elle se débat pour sortir. Quand on la met dans de l'eau qui chauffe gentiment, elle reste.» Tout ça pour reprocher à l'UDC de vouloir sortir du bocal, et donc de torpiller l'accord.

Isabelle Chevalley (Vert/libéraux/VD) a convoqué les femmes burkinabés, qui travaillent dans les champs. «Elles sont illettrées. Mais lorsqu'on les interroge sur leurs préoccupations, elles ne parlent pas de l'accès à la santé mais des dangers des changements climatiques.» La Vaudoise a aussi ramené l'islam radical dans le débat sur le climat. Les investissements nécessaires pour réduire les émissions de gaz à effet de serre sont estimés à près de 600 millions de francs suisses. La Suisse importe chaque année pour 10 milliards de francs d'énergies fossiles. «Autant d'argent destiné à des pays qui sont le nid de l'islam radical», lance la conseillère nationale qui a conclu son exposé par un vibrant «Switzerland first».

D'autres n'ont pas manqué de faire le rapprochement entre la position de l'UDC et celle de Swissoil

D'autres parlementaires n'ont pas manqué de faire le rapprochement entre la position de l'UDC et celle de Swissoil, l'association nationale des négociants en combustibles. Les deux ont un point commun: «Elles ont le même président: Albert Röstli», a lancé Beat Jans (PS/BS).

La présidente de la Confédération, Doris Leuthard, a tenté de ramener la balle au centre, rappelant le travail fourni pour conclure un accord à Paris, l'engagement de la communauté internationale, les coûts et les risques de l'inaction pour la Suisse, etc. Le premier round de jeudi matin lui a permis de prendre la température avant de défendre la loi sur le CO₂, qui promet de belles empoignades. ■

Le videur du Rooftop 42 est sorti de prison

GENÈVE L'agent de sécurité qui avait causé la mort d'un client en le frappant a été mis en liberté provisoire en attendant le procès en appel. Il doit rester sur le territoire suisse

Le videur du Rooftop 42 qui avait frappé un client à la tête et causé une chute mortelle est sorti de prison. Le Tribunal des mesures de contrainte genevois a accepté de libérer provisoirement l'agent de sécurité dans l'attente du procès en appel voulu par le parquet et la partie plaignante, a appris *Le Temps*. Cet ancien champion du monde du full-contact, un Français âgé de 59 ans, devra suivre un traitement psychothérapeutique, déposer ses papiers d'identité et rester en Suisse.

Condamné à une peine de 3 ans, dont 18 mois de prison ferme, pour homicide par négligence et lésions corporelles graves, le videur a pu

quitter Champ-Dollon le 24 février dernier. Le Ministère public, qui avait requis 10 ans de prison pour meurtre par dol éventuel et qui espère encore convaincre en appel, s'est opposé à cette mise en liberté provisoire. Sans plus de succès.

Confiant pour l'appel

La défense avait préparé sa demande en organisant le suivi thérapeutique et a réussi à convaincre que le videur se présenterait bien à son procès en appel et qu'il avait des raisons de se montrer confiant. «C'est sorti d'un immense soulagement pour mon client. Sa priorité est de travailler et de retrouver une situation financière plus saine qui lui permette d'indemniser la famille de la victime», souligne Me Simon Ntah.

La partie plaignante, qui n'a pas voix au chapitre pour la mise en liberté provisoire, a pris acte de la

décision. Son conseil, Me Alec Reynard, relève tout de même: «La famille de la victime, qui a fait appel d'un jugement qui l'a choquée, déplore l'évolution d'une procédure qui lui donne l'impression qu'on attache à Genève peu de prix à la vie humaine.»

Au moment de sa condamnation par le Tribunal correctionnel, le 2 février dernier, le videur avait déjà passé plus de 16 mois en détention préventive. Il aurait fini de purger sa peine vers fin mars, avec un traitement imposé comme règle de conduite durant toute la période du sursis, si le verdict n'avait pas été contesté en appel.

Selon ce jugement de première instance, l'agent de sécurité n'a pas envisagé l'issue mortelle au moment de frapper sa victime au visage. Il voulait faire taire ce client qui s'était montré agité et insultant en raison d'une expulsion ressentie comme injuste. Avec de tels

coups, l'agent de sécurité a toutefois gravement violé son devoir de prudence. Il savait aussi que ses frappes pouvaient entraîner de graves lésions en raison de sa maîtrise des sports de combat.

Le client, dont la tête a heurté le marbre lorsqu'il est tombé en arrière, est décédé à l'âge de 43 ans dans des conditions effroyables et après neuf mois d'un coma douloureux. Cet employé d'une multinationale laisse derrière lui une épouse et deux filles adolescentes. La partie plaignante, qui avait soutenu la thèse du meurtre par dol éventuel et évoqué «un massacre», reviendra à la charge en appel. Tout comme le Ministère public, qui avait qualifié cette explosion de colère «d'agression sauvage et gratuite» aux conséquences dramatiques très prévisibles. ■

FATI MANSOUR
@fatimansour

PUBLICITE

«La joie de vivre n'est pas une question d'âge.»

Hans-Jakob Stahel
Responsable Clientèle
Entreprises
à propos d'une vie plus
longue en toute liberté
de choix